

La Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation des Elections

Communiqué numéro 1

22 Mai 2016

Bon démarrage du scrutin malgré quelques incidents

La Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation des Elections – CODEL

Les élections municipales du 22 mai 2016 du Burkina Faso constituent le point d'achèvement du cycle électoral amorcé avec la tenue des élections générales (présidentielle et législatives) le 29 novembre 2015. Une centaine d'organisations et coalitions ont convenu le 3 juillet 2015 de mettre en place la Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation Domestique des Elections (CODEL). Sous l'impulsion de Diakonia et du National Democratic Institute (NDI), avec l'appui technique de One World UK et de OSIWA, les organisations de la société civile ont décidé de la mutualisation de leurs projets de monitoring et d'observation des élections à travers la mise en place d'une plateforme pour un suivi harmonisé, proactif et citoyen du processus électoral. La *situation Room* de la CODEL est installée au Splendid Hôtel depuis le 20/05/2016 pour suivre l'ensemble du processus électoral, en temps réel.

Le 22 mai 2016, la CODEL a déployé 1056 observateurs et observatrices sur l'ensemble du territoire national, 3 par commune (mais Ouagadougou et Bobo Dioulasso sont respectivement couverts par 9 et 6 observateurs), couvrant ainsi 349 des 351 communes.

Se basant sur les rapports envoyés par les observateurs déployés sur le terrain et couvrant toutes les 13 régions et 45 provinces, la CODEL fait les constats suivants sur le démarrage des opérations de vote :

- 94% des bureaux de vote ont ouvert avant 6h15. Les 6% restants ont ouvert entre 6h15 et 7h00.
- Le président du bureau de vote était présent à 6h00 dans plus de 99 % des bureaux. La présence des secrétaires et des assesseurs était effective dans 98% des bureaux à 6h00.
- Seuls 9% des présidents de bureaux de vote sont des femmes.
- 92% des bureaux de vote ont été sécurisés par les forces de l'ordre à partir de 6h00.
- Dans 95% des bureaux de vote, tout le matériel nécessaire était disponible à 6h00 : urne transparente (99,9%) ; encre indélébile (99,7%) ; encre rigide (99,7%) ; présence isoairs (99,7%) ; disponibilité bulletins de vote (99,6%) ; enveloppes sécurisées (99,3%) ; liste d'émargement (99,3%) ; feuille de dépouillement (99,1%) ; feuille de résultat (99%) ; liste d'électeurs (98,8%) et procès-verbaux (97,3).

La Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation des Elections

- Les procédures d'ouverture ont été respectées dans 96% des bureaux de vote : l'urne a été montrée vide et scellée correctement dans 100% des bureaux de vote ; l'urne a été placée dans un emplacement visible dans 100% des bureaux de vote ; l'urne a été confirmée vide avant sa fermeture dans 99% des bureaux de vote et enfin la disposition de l'isoloir garantit le secret de vote dans 97% des bureaux de vote.
- La liste des électeurs est affichée dans 29% des bureaux de vote. Une tendance similaire était constatée lors des élections de novembre 2015. Même si cela ne constitue pas en soi une infraction à la loi électorale, l'affichage des listes devant les bureaux de vote contribue à faciliter le vote des électeurs.

La CODEL a déploré quelques incidents intervenus dans certaines localités. Il s'agit notamment d'échauffourées entre électeurs dans la commune de Sabcé (province de Bam, région Centre-nord), entre autres. Il a aussi été enregistré des blocages ou tentatives de blocage d'opérations de vote. Par exemple au village de Karangasso Sambla (commune de Karangssso Sambla, province de Houet, région Hauts-Bassins), il a été constaté un refus par les habitants de la tenue des opérations de vote dans la localité.

Il a été également noté le cas d'un assesseur qui donnait des consignes de vote pour un parti dans une langue locale. La CODEL a saisi la CEPI de la Kossi pour prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin à ces agissements.

La CODEL déplore le comportement de certains présidents de CEPI et présidents de bureau de vote d'avoir tenté d'empêcher à des observateurs d'accéder à des bureaux de vote. Elle se réjouit du comportement des commissaires qui ont réglé le problème.

Pour tous les incidents enregistrés, la CODEL a saisi la CENI qui a répondu favorablement et a globalement apporté les solutions idoines.

La CODEL félicite la CENI du bon démarrage du scrutin et de la collaboration étroite avec la *Situation Room*. Elle invite la CENI et tous ses démembrés à continuer à s'assurer que l'ensemble des électeurs aient la possibilité d'exprimer librement leur vote.

La CODEL appelle les citoyens, les partis politiques, les organisations de la société civile et les autorités à faire de ce scrutin du 22 mai 2016 une réussite au profit de l'approfondissement de la démocratie pour le développement.